

## Foire aux questions (FAQ) sur le soutien au vaccin conjugué antiméningococcique A (Men A)

Novembre 2016

### 1. Qu'est-ce qui est financé par le soutien de Gavi ?

Dans les 26 pays où le *Neisseria meningitidis* A (NmA) est endémique, Gavi fournit un soutien au vaccin Men A grâce aux stratégies de campagne suivantes :<sup>1</sup>

- **Campagnes de vaccination préventives de masse** : (i) soutien aux vaccins et aux fournitures connexes aux injections (y compris les seringues autobloquantes, les seringues de reconstitution et les réceptacles de sécurité) pour la campagne de vaccination monodose avec le vaccin MenA ; et (ii) un soutien pour couvrir une partie des coûts supplémentaires liés à l'introduction du nouveau vaccin.
- **Vaccination de routine** : Afin de prévenir des épidémies dans les cinq ans qui suivront la fin de la campagne de vaccination préventive de masse au Men A, les pays doivent introduire le vaccin Men A dans leur programme de vaccination de routine des nourrissons.<sup>2</sup> Gavi fournit (i) un soutien au vaccin conjugué monodose Men A et aux fournitures connexes aux injections ; et (ii) une subvention unique pour l'introduction d'un vaccin (VIG) permettant de couvrir les coûts additionnels liés à l'introduction du nouveau vaccin.
- **Mini-campagnes de rattrapage** : Afin de compléter la première introduction de la vaccination de routine, Gavi soutiendra également des mini-campagnes de rattrapage uniques pour le vaccin conjugué NmA, visant les cohortes nées entre la campagne préventive de masse initiale et l'introduction de la vaccination de routine des nourrissons, dans l'ensemble des 26 pays endémiques de la ceinture méningitique africaine. La tranche d'âge exacte dépend de l'épidémiologie et de la situation spécifique du pays, bien que le nombre cible à atteindre doive figurer dans la demande. Gavi fournit (i) un soutien pour des mini-campagnes de rattrapage uniques, y compris pour l'approvisionnement en vaccin et en fournitures connexes aux injections ; et (ii) une subvention pour couvrir une partie des coûts opérationnels. Les pays sont encouragés à identifier les synergies entre la subvention d'introduction des vaccinations de routine et les mini-campagnes de rattrapage.
- **Chaîne à température contrôlée (CTC)** : Le vaccin antiméningococcique A peut être utilisé pour une période maximale de 4 jours à des températures pouvant aller jusqu'à 40 °C dans une chaîne à température contrôlée (CTC), tout en conservant la garantie de l'efficacité du vaccin. La CTC permet de transporter le vaccin Men A en dehors de la chaîne du froid traditionnelle (entre 2 °C et 8 °C), en suivant un protocole spécifique

---

<sup>1</sup> Ces 26 pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Kenya, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan, le Sud-Soudan, la Tanzanie, le Tchad et le Togo.

<sup>2</sup> OMS (2015), vaccin conjugué antiméningococcique : Directives mises à jour. Relevé épidémiologique hebdomadaire du 20 février 2015, N° 8 2015, 90, 57–68. [www.who.int/wer/2015/wer9008.pdf?ua=1](http://www.who.int/wer/2015/wer9008.pdf?ua=1)

référéncé dans les directives de l'OMS, disponible à l'adresse : [www.who.int/immunization/documents/WHO\\_IVB\\_13.04\\_5\\_6/en/](http://www.who.int/immunization/documents/WHO_IVB_13.04_5_6/en/). Gavi peut offrir un soutien supplémentaire aux pays souhaitant utiliser une CTC lors de la mise en œuvre de leur campagne de vaccination préventive de masse pour le Men A ou de leur mini-campagne de rattrapage unique. Ces fonds transiteront par l'OMS, reposant sur la réception d'un plan et d'un budget. Les pays qui voudraient utiliser le vaccin Men A dans une CTC pour leur campagne de vaccination préventive de masse sont encouragés à présenter dans leur demande un bref exposé indiquant la manière dont ils utiliseront la chaîne à température contrôlée, quand ils pensent commencer à l'utiliser et la manière dont ils se conformeront aux directives de l'OMS pour sa mise en œuvre.

## **2. Quels pays peuvent obtenir un soutien pour le Men A ?**

En 2017, les pays éligibles au soutien relatif au vaccin conjugué Men A doivent avoir un revenu national brut (RNB) moyen par habitant  $\leq 1\,580$  USD au cours des trois dernières années.<sup>3</sup> Seuls les pays se trouvant dans la ceinture méningitique africaine peuvent faire une demande de soutien à Gavi. Voir la section 3 de l'annexe 3 des Directives générales pour de plus amples renseignements concernant les pays autorisés à faire une demande pour le soutien de Gavi.

## **3. Quels sont les exigences de cofinancement demandées au pays pour le soutien au vaccin Men A ?**

Un cofinancement est demandé pour la vaccination de routine avec le Men A. Aucun cofinancement n'est demandé pour les mini-campagnes de rattrapage ou pour les campagnes de vaccination préventives de masse. Voir la section 6 des Directives générales pour de plus amples renseignements concernant les exigences de cofinancement pour les vaccins.

## **4. Dans quelle mesure un pays peut-il bénéficier d'un soutien de Gavi aux campagnes préventives de vaccination avec le Men A ?**

Afin de recevoir un soutien de Gavi pour les campagnes de vaccination préventives de masse, un rapport d'évaluation des risques permettant de déterminer les informations épidémiologiques sur la diffusion du Men A ainsi que les données pertinentes, la charge que représente la maladie et la population cible à risque doit être remis à Gavi avec le formulaire de demande de SVN. On joindra également une déclaration d'approbation de l'OMS et un rapport de consensus. Les pays doivent aussi contacter l'OMS pour des conseils complémentaires et une aide pour effectuer l'évaluation des risques.

Lorsque l'outil de priorisation au niveau des districts (OPD) est utilisé, le rapport correspondant doit être joint à la demande. De plus amples informations concernant la méthodologie OPD sont disponibles à l'adresse suivante : [www.who.int/csr/disease/meningococcal/en/](http://www.who.int/csr/disease/meningococcal/en/).

Pour plus d'informations sur les évaluations de risques, reportez-vous à la section 5.3.2 des Directives générales.

---

<sup>3</sup> Gavi se base sur les données du RNB de la Banque mondiale (calculées selon la méthode Atlas) publiées en juillet de chaque année. Ces données concernent le RNB annuel du pays pour l'année précédente. Ainsi, en juillet 2016, la Banque mondiale publie les données du RNB de 2015. Ainsi, pour déterminer l'éligibilité à la demande de soutien en 2017, Gavi prend en compte les données RNB des années 2013, 2014 et 2015.

## 5. Quel est le processus de demande pour l'introduction du Men A ?

Les principales échéances pour la demande en 2017 sont indiquées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Principales échéances pour la demande

	Tour 1	Tour 2	Tour 3
Date limite de présentation des demandes de pays lors de la prochaine réunion de le CEI	18 janv. 2017	3 mai 2017	8 sept. 2017
Dates de revue des demandes par le CEI	8-17 mars 2017	14-23 juin 2017	3-17 nov. 2017
Décision de Gavi	avant juin 2017	avant novembre 2017	avant mars 2018

Toutes les informations et les ressources relatives à la procédure de demande de soutien de cette année sont disponibles sur le site web de Gavi: <http://www.gavi.org/soutien/processus/demander/>. La section 5 des Directives générales fournit une description plus détaillée du processus de demande et du calendrier pour tous les types de soutien, y compris le NVS.